

# Crédit Foncier du Cameroun

B P 1531 – YAOUNDE – Téléphone : 222 23 52 15 – Télécopie : 222 23 52 21

## APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°...../AOIR/CFC/CIPM/2022 du 4. DEC. 2022 2022 POUR LA FOURNITURE ET L'IMPLEMENTATION D'UN PROGICIEL INTEGRE DE GESTION BANCAIRE AU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

### 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun lance un Appel d'Offres International Restreint pour la fourniture et l'implémentation d'un progiciel intégré de gestion bancaire au Crédit Foncier du Cameroun.

### 2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du présent Dossier d'Appel d'Offres restreint consistent en la réalisation des missions ci-dessous :

#### ❖ La fourniture de licences d'un progiciel intégré de gestion bancaire, devant :

- ✓ Assurer l'automatisation des activités relatives à la banque classique, la gestion des prêts hypothécaires, la gestion de l'Epargne Logement, et la maîtrise de l'expérience client, notamment :
  - La gestion de la relation client/Know Your Customer - KYC (prospection, entrée en relation avec le client, suivi, fidélisation, etc.).
  - Le développement du catalogue des produits ;
  - La gestion commerciale des produits ;
  - La gestion des produits à travers notamment les activités suivantes :
    - L'instruction et la mise en place de prêts, en particulier les crédits hypothécaires ;
    - La mise en place et le suivi des garanties (financières, hypothécaires, etc.) ;
    - La gestion des comptes/plans d'épargne ;
    - Les opérations de guichet financier et les transactions bancaires ;
    - Une ouverture Ebanking, avec un système de paiement pouvant être connectés aux FINTECH, et au ravitaillement des comptes épargne par mobile Money ;
    - La gestion de la trésorerie ;
    - Etc.
  - La gestion des remboursements par l'automatisation du suivi du cycle de remboursement des échéances de prêts ;
  - La gestion des réclamations liées à la relation entre la clientèle et le CFC à travers la digitalisation des supports de déclaration et la dématérialisation des traitements ;
  - La réalisation du recouvrement par l'automatisation du suivi du cycle de recouvrement des créances en souffrance liée aux crédits ;
  - La gestion du contentieux ;
  - La gestion du patrimoine et des immobilisations issues du métier ;
  - Etc.

La solution doit disposer d'un référentiel unique partagé par l'ensemble des modules/outils embarqués et d'une comptabilisation centralisée des transactions

R

Camb

F

financières issues des opérations couvrant la comptabilité générale, la comptabilité analytique et la comptabilité budgétaire du CFC.

La solution devra également être personnalisée sur la base de la taxonomie d'entreprise existante. Elle devra :

- ✓ Établir et monitorer les responsabilités dans l'activité via le découpage des tâches, la gestion des habilitations axée sur l'attribution des accès et habilitations, le suivi et la maîtrise des incompatibilités de responsabilités prédéfinies.
- ✓ Faciliter le pilotage de la performance et de la rentabilité par l'automatisation des indicateurs clés de performance des processus, la production des tableaux de bord prospectifs et opérationnels y afférents et la production des différents reporting (général, réglementaire, fiscal, comptable et financier) auxquels le CFC est assujéti dans le cadre de sa profession ;
- ✓ Disposer d'une couche applicative transversale implémentant les outils de contrôle des opérations et la collecte des données permettant de produire les principaux indicateurs de risques (crédits, marchés, opérationnelles, Etc.) découlant de la réalisation du métier ;

❖ **Fournir une plateforme technologique caractérisée par :**

- Une architecture événementielle mise en œuvre à travers la mise en œuvre des principes de publication / abonnement, et/ou de « l'event sourcing » ;
- Une plateforme de développement avec des fonctionnalités réalisées sous la forme de micro services accessibles au travers d'API ;
- La facilitation de l'agilité par la disponibilité d'outils de développement « low code » ;
- L'extension du système d'information par intégration de nouvelles fonctionnalités ;
- La mise en œuvre de la digitalisation des activités en interaction avec la clientèle ;
- Les référencements par la géolocalisation des biens immobiliers bâtis et non bâtis, notamment ceux intervenant dans le processus de gestion des prêts immobiliers ;
- La dématérialisation permettant la mise en œuvre sécurisée de « l'agency banking »
- L'interfaçage de la solution avec les autres entités logicielles constituant le Système d'Information via des technologies de dernière génération.

❖ **La réalisation des travaux d'implémentation et de mise en production de la solution de gestion bancaire conforme à la couverture fonctionnelle et technique à travers :**

- La conception fonctionnelle et technique de la solution cible, le développement des écarts identifiés, la configuration de la solution, et les tests des composants et modules de la solution ;
- La réalisation de la migration des données existantes (données de gestion, financières et comptables, etc.) vers la nouvelle solution et son interfaçage avec les applications en exploitation dans le système d'information ;
- La mise en place des mécanismes de reprise de l'historique des données notamment pour dénouer les suspens afin d'améliorer la qualité de l'information comptable et financière produit par la solution ;
- La réalisation des tests d'intégration de la solution cible et son déploiement.

❖ **La réalisation d'un véritable transfert de compétences fonctionnelles et techniques, pour conférer au CFC une totale autonomie dans l'utilisation du progiciel et la mise en œuvre des évolutions des domaines fonctionnels.**

8

Carroll

9

- ❖ **L'accompagnement du CFC dans la gestion du changement des équipes techniques, requis par la mise en exploitation de la nouvelle solution de gestion bancaire.**

Les documents relatifs aux études préalables de la mission sont consultables auprès des services techniques du Maître d'Ouvrage, à la Sous-direction de l'Informatique, sis à l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun situé au Boulevard du 20 Mai à Yaoundé, porte 106, tél. 699 99 02 43.

### 3. DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution est de douze (12) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

### 4. ALLOTISSEMENT

La présente consultation est établie en un lot.

### 5. COUT PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est d'un milliard cinq cent soixante-quatre millions cinq cent soixante mille (1 564 560 000) FCFA TTC.

### 6. PARTICIPATION ET ORIGINE

Le présent appel d'offres s'adresse aux entités ou groupement de droit camerounais ou étranger pré qualifiés à la suite de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) N°03 du 10 novembre 2022 dont la liste suit :

N°	SOUMISSIONNAIRES	ADRESSE
1	INTELLECT DESIGN ARENA LTD	Plot N°3/G-3, SILOT IT PARK, SIRUSERI CHENNAI – 600130, INDIA Tel : +91-44-33418000
2	GROUPEMENT ACCOMPANY CONSULTING - TEMENOS - BTI ADVISORY - GOLD TELECOM	01 Rue de lac Nicaragua-1053- Les berges du lac-Tunis-Tunisie Tel : (216) 71 960 666
3	GROUPEMENT ICCSOFT - CRAFT SILICON	BP 5937 Yaoundé Tel : (237) 242 01 63 05
4	GROUPEMENT SENSOFT - SOFTWARE GROUP	Point E, Rue de longa angle PE29 Immeuble Hélène (4eme étage) – Dakar Tel : (221) 78 108 75 42

### 7. FINANCEMENT

Le financement des prestations est assuré par le budget d'investissement du Crédit Foncier du Cameroun, Exercice 2022 et suivants.

### 8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, précisant un montant de trente millions (30 000 000) FCFA et valable pendant cent cinquante (150) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

*R. Camille*

*R*

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre internationale ou une banque agréée par le Ministère chargé des Finances, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

## 9. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Sous-Direction du Patrimoine et des Archives, Service des marchés et des approvisionnements, sis au 2ème étage, porte 220 de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun, Tél : 222 23 02 31, Fax : 222 23 52 21

## 10. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu auprès de la Sous-Direction du Patrimoine et des Archives, Service des marchés et des approvisionnements sis au 2ème étage, porte 202, de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun, Tél : 222 23 02 31, Fax : 222 23 52 21, dès publication du présent avis, sur présentation de l'original d'un reçu de versement sur le compte intitulé « CAS-ARMP » ouvert dans les livres de la banque BICEC d'une somme non remboursable de quatre cent mille (400 000) francs CFA, au titre de frais d'achat du DAO. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (BP, FAX, Téléphone, E-mail).

## 11. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

## 12. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires « papier » dont un (01) original et six (06) copies accompagnées de 03 CD contenant séparément chacun une copie numérique de l'offre administrative, technique, et financière (**en fichiers PDF et/ou fichier WORD et EXCEL**) respectivement marqués comme tels, conformément aux prescriptions du RPAO du Dossier d'Appel d'offres, devra parvenir à la Sous-Direction du Patrimoine et des Archives, Service des Marchés et des Approvisionnements, sis au 2ème étage, porte 202, de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun, Tél : 222 23 02 31, Fax : 222 23 52 21, au plus tard le 23 DEC 2022 à ..... heures et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° *08* /AOIR/CFC/CIPM/2022 du *14 DEC 2022*

**POUR LA FOURNITURE ET L'IMPLEMENTATION D'UN PROGICIEL INTEGRE DE  
GESTION BANCAIRE AU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN  
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT) »**

## 13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

*B*

*Chamcha*

*[Signature]*

L'ouverture des pièces administratives aura lieu le ..... 2022..... à ..... heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du CFC dans la salle de réunion du 5ème étage de l'Immeuble siège du CFC, porte 502.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

#### 14. CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels.

##### a. Critères éliminatoires

- i. **Offre incomplète après un délai 96 heures à compter de la date d'ouverture des offres ;**  
*NB : La soumission doit inclure l'Offre administrative, l'Offre technique et l'Offre financière et comporter toute les pièces exigées par offre ;*
- ii. **Présence dans le dossier de soumission de fausses déclarations ou documents falsifiés ;**
- iii. **Note technique inférieure à 75% sur l'évaluation des critères essentiels ;**
- iv. **Non-conformité de l'offre technique aux spécifications des Termes de Référence, en termes de :**
  - ✓ Couverture fonctionnelle minimale.
  - ✓ Exigence d'un Broker aux normes EDA comme modèle d'intégration et d'une architecture en micro services ;
  - ✓ Exigence d'un outil « Low Code » aux caractéristiques minimales indiquées dans les TDR ;
- v. **Nombre de clients utilisant le Core Banking ou la solution digitale bancaire inférieur à 15 (quinze), avec un minimum de cinq (05) pour le Core Banking ;**
- vi. Absence d'une attestation de capacité financière d'un montant **de trois cent millions (300 000 000) de francs CFA.**, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances et du budget du Cameroun ou par une banque de premier ordre à l'étranger

Pour être éligible à l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires.

##### b. Critères essentiels :

Ils sont relatifs à :

- i. **Présentation du dossier (15 / 1000 points) ;**
- ii. **Pertinence de l'approche méthodologique, du planning et délais d'exécution de la mission (35 /1000 points)**
- iii. **Qualité de la solution proposée (540 / 1000 points)**
  - ✓ Adéquation de la solution aux objectifs spécifiques (160 pts) ;
  - ✓ Richesses fonctionnelles additionnelles (140 pts)
  - ✓ Qualité de l'architecture technique (200 pts)
  - ✓ Prise en compte des exigences de renforcement de capacités (140 pts)

*B*  
*Calvin A*

*9*

- iv. **Qualification et expérience du personnel ressource (200 / 1000 pts) ;**
- v. **Références du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires (70 / 1000 points) ;**
- vi. **Prise en compte des exigences de renforcement de capacité (140 / 1000 pts).**

#### 15. METHODE DE SELECTION

Le soumissionnaire sera choisi suivant la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Cout (SFQC) en plus de satisfaire aux critères éliminatoires énumérés.

#### 16. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre évaluée a été reconnue la mieux disante.

#### 17. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant *une durée de cent vingt (120) jours* à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 18. DENONCIATION

Pour toutes dénonciations de corruption ou autres doit être signalé à la CONAC et/ou au Conseil d'Administration et au MINMAP

#### 19. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Sous-Direction du Patrimoine et des Archives, Services des marchés et des approvisionnements, sis au 2ème étage, porte 220, de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun, Tél : 222 23 02 31, Fax : 222 23 52 21.

##### Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/Conseil Administration
- SOPECAM (pour publication)
- CAB/DG
- Président CIPM
- Service des marches (pour archivage)
- ARCHIVES

Fait à Yaoundé, le 14 DEC 2022  
Le Directeur Général



*Missi Jean Paul*  
*M à N*

*86*

*Cawik*

*♀*